

## L'Observatoire national de la précarité énergétique

L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est une structure d'observation de la précarité énergétique en France, tant dans le domaine du logement que dans celui de la mobilité et des déplacements. Il a été mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2011 et est opérationnel depuis mai 2012.

La mise en commun des informations existantes constitue l'axe prioritaire de l'observatoire. Elle doit faciliter le recueil des données significatives et le recoupement pour améliorer la connaissance et suivre les situations de précarité énergétique.

Ses missions sont de :

- mettre en commun et approfondir les indicateurs en lien avec la précarité énergétique ;
- créer et alimenter un centre de ressources pour les actions de lutte contre la précarité énergétique ;
- donner une vision globale des aides financières publiques et privées apportées aux ménages en impayés d'énergie et plus globalement aux ménages précaires ;
- dresser l'état des lieux des actions et initiatives locales ou nationales de lutte contre la précarité énergétique.

Présidé par Jérôme VIGNON  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Secrétariat : ADEME  
Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie  
Didier CHÉREL  
Sophia-Antipolis  
500 route des Lucioles  
06560 VALBONNE  
didier.cherel@ademe.fr  
04 93 95 79 00

## Premier rapport de l'ONPE Définitions et indicateurs

### Caractériser la précarité énergétique : une nécessité

Les notes de l'ONPE n°1 et n°2 ont déjà permis d'éclairer les travaux conduits au sein de l'Observatoire national de la précarité énergétique sur les définitions et indicateurs nécessaires pour définir une population cible, étape nécessaire pour mettre en place une politique publique et pouvoir ainsi observer et apprécier l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte.

Ces notes ont rappelé la définition de la précarité énergétique qui a été introduite par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Cette définition est restrictive à la seule relation entre le ménage et son habitat, et laisse à l'appréciation d'un tiers les sources de l'inconfort thermique qu'elles soient d'ordre économique, technique ou de performance énergétique globale. Elle évite également la question des usages ou des pratiques domestiques qui peuvent ne pas être conformes ou vertueuses, en référence aux économies possibles.

Elle met enfin de côté la notion de vulnérabilité liée à la mobilité et à son coût. La précarité énergétique résulte également du cumul de la mauvaise qualité thermique de l'habitat et de l'éloignement des espaces de services, commerces et services publics de base, accroissant le coût de la mobilité résidentielle.

Conscient de la diversité des situations et des enjeux politiques soulevés par le choix des indicateurs statistiques, l'ONPE propose de caractériser des populations en situation de précarité énergétique à partir de trois approches :

1. l'approche par l'économie de la consommation ;
2. l'approche par le ressenti des ménages de leur niveau de confort dans leur habitat ;
3. l'approche par la privation.

La précarité énergétique s'inscrit dans une perspective plus vaste, qui pose la question des inégalités sociales liées au type d'habitat et à sa localisation compte tenu des ressources des ménages.

L'ONPE propose plusieurs indicateurs de précarité énergétique dans les logements susceptibles de servir de références à tous les acteurs, en fonction de différentes finalités poursuivies dans la lutte contre la précarité énergétique.

## Indicateurs retenus par l'ONPE

### Le taux d'effort énergétique (TEE)

Selon cet indicateur un ménage est en situation de précarité énergétique si ses dépenses d'énergie représentent plus de 10 % de ses revenus totaux.

Le ratio de 10 % a été retenu empiriquement par les Britanniques et correspond au double de la médiane du TEE domestique des ménages, qui se situait aux alentours de 5 % en 1988 dans ce pays. Ce ratio a été repris tel quel en France.

### L'indicateur BRDE

Prenant en compte les travaux britanniques, l'ONPE a élaboré un **nouvel indicateur BRDE, pour Bas Revenus, Dépenses Élevées**. Selon le BRDE, un ménage est en situation de précarité énergétique si d'une part, ses dépenses énergétiques sont supérieures à la médiane française (pondérée par m<sup>2</sup> ou par unité de consommation) et si d'autre part, ses revenus (diminués des impôts et des charges de logement) sont inférieurs au seuil de pauvreté (pondéré par unité de consommation).

### Approche du ressenti de l'inconfort (froid)

L'indicateur du froid, pris en compte d'une part dans l'Enquête National Logement (ENL) de l'INSEE et d'autre part dans l'enquête Phébus (voir ci-après), est un complément indispensable pour élargir la vision strictement monétaire, d'autant que l'expression de l'inconfort thermique est étayée par des données relatives à la mauvaise qualité du bâtiment.

## Analyse comparée des différents indicateurs

L'analyse montre que les différents indicateurs ciblent des catégories de ménages relativement différenciées : de façon caricaturale, les ménages qui ont un taux d'effort énergétique élevé sont davantage des propriétaires de maisons individuelles en milieu rural, alors que ceux qui souffrent du froid sont plutôt des locataires surreprésentés dans le parc social. L'analyse confirme ainsi l'intérêt de retenir plusieurs indicateurs plutôt qu'un seul indicateur pour rendre compte de la complexité du phénomène de précarité énergétique.

À ce stade, des recommandations peuvent toutefois être faites pour sélectionner les indicateurs à privilégier :

- **introduire systématiquement un seuil de revenu pour tous les indicateurs.** Ainsi, les indicateurs TEE et Froid restreints aux 3 premiers déciles de revenus sont à préférer aux indicateurs bruts. Sans cela, les indicateurs ciblent également des ménages qui ne sont pas en situation de précarité et faussent la perception de l'intensité du phénomène ;
- **privilégier les seuils de revenu par unité de consommation.** Ils permettent de tenir compte de la composition du ménage et de pondérer ses ressources au regard de ses besoins. Soustraire du revenu la dépense de logement est une manière simplifiée d'approcher le reste à vivre. Cela permet également de prendre en compte la différence de patrimoine économique entre un ménage propriétaire et un ménage locataire.

**Tableau n°1 : Personnes touchées par la précarité énergétique en fonction des indicateurs (à partir de l'enquête nationale logement 2006)**

	% de ménages concernés	Nombre de ménages concernés (en millions)	Nombre d'individus concernés <sup>(1)</sup> (en millions)	Nombre moyen d'individus par ménage
Indicateur TEE général	14,4 %	3,8	6,7	1,8
Indicateur TEE réduit aux 3 premiers déciles de revenus	10,4 %	2,7	5,2	1,9
Indicateur BRDE par m <sup>2</sup>	13,0 %	3,4	8,2	2,4
Indicateur BRDE par UC <sup>(2)</sup>	10,3 %	2,7	4,8	1,8
Indicateur FROID total <sup>(3)</sup>	14,8 %	3,9	9,0	2,3
Indicateur FROID réduit à 3 motifs <sup>(4)</sup>	11,4 %	3,0	6,8	2,3
Indicateur FROID réduit aux 3 premiers déciles de revenus	6,1 %	1,6	4,3	2,7
Indicateur FROID réduit aux 3 premiers déciles et à 3 motifs	4,9 %	1,3	3,4	2,6

(1) Le nombre moyen de personnes dans le foyer varie en fonction des caractéristiques des ménages en PE pour chaque indicateur.

(2) UC : unité de consommation. On a UC = 1 pour le 1er adulte (personne de 14 ans ou plus), 0,7 pour chacun des adultes suivants, 0,5 pour chaque enfant du ménage.

(3) Tous motifs confondus. Calculé sur la base des Français ayant passé au moins un hiver dans leur logement.

(4) Réduit aux ménages déclarant souffrir du froid pour les raisons suivantes : installation de chauffage insuffisante, mauvaise isolation, limitation du chauffage en raison du coût (motifs non pris en compte : panne de l'installation de chauffage, autres raisons (intempéries, mise en route tardive du chauffage collectif)).

Cela semble donc une recommandation tout à fait pertinente pour les indicateurs de l'ONPE, qui pourra être corroborée par les travaux en cours à l'ONPES sur la notion de « reste à vivre » ;

- en revanche, sur les dépenses d'énergie à privilégier, il paraît difficile de conclure à ce stade. En première analyse, prendre la dépense d'énergie réelle plutôt qu'une dépense standardisée semble avoir un impact sensible sur les ménages ciblés. Une critique, déjà ancienne, pointe que **les consommations réelles masquent les situations de restriction** ; en effet de nombreux ménages sous-chauffent leur logement pour diminuer leur facture de chauffage.

Par ailleurs, on peut tirer un certain nombre d'enseignements ou de confirmations :

- les caractéristiques socio-économiques des ménages semblent avoir plus d'impact sur le risque d'être en précarité énergétique que les caractéristiques du bâtiment. Cela renvoie aux déterminants de la dépense énergétique des ménages ; la facture de chauffage ne représente finalement que la moitié de la facture totale et celle-ci est plus nettement influencée par la surface du logement et l'énergie de chauffage que par l'année de construction ou la qualité du vitrage ;
- l'indicateur BRDE présente, par rapport au taux d'effort énergétique, la caractéristique d'être moins sensible aux prix de l'énergie ; il reflète mieux, de ce point de vue, que la précarité énergétique tient à des causes structurelles et non seulement à des évolutions conjoncturelles, mais en même temps, il gomme l'effet évolution du coût de l'énergie.

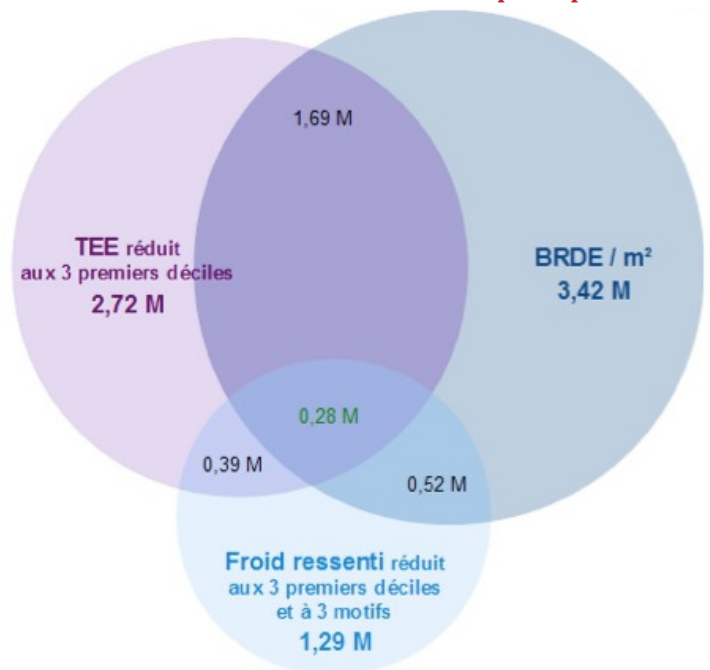
## Personnes touchées par la précarité énergétique

Les résultats présentés dans le tableau n°1 appellent les commentaires suivants :

- malgré leurs différences significatives en termes de construction, les indicateurs ciblent un nombre de ménages concernés par la précarité énergétique relativement proche, entre 2,7 millions de ménages et 3,8 millions, représentant entre 10 % et 15 % des ménages français (hors indicateur froid qui correspond à une perception du confort) ;
- le nombre d'individus concernés varie sensiblement, de 4,8 millions de personnes à plus de 8 millions, selon les différents indicateurs retenus (hors indicateur froid) ; cela confirme que les publics concernés sont en réalité très différents.

**Globalement, environ 60 % des ménages en PE selon le TEE sont aussi en PE selon le BRDE**, mais moins de 20 % d'entre eux déclarent souffrir du froid (total). Ces constats sont symétriques, moins de 20 % des ménages qui souffrent du froid sont concernés par la PE définie par les critères économiques et de 50 % à 70 % des ménages en PE selon le BRDE sont aussi en PE selon le TEE. Environ 30 % des ménages souffrant du froid et à faibles revenus (3 déciles) sont concernés par les indicateurs économiques.

**Graphique n°1 : Recouvrement des ménages concernés suivant les indicateurs principaux**



Sur ce graphique sont représentés les 3 principaux indicateurs retenus (le quatrième BRDE/UC n'est pas représenté) :

- TEE (taux d'effort énergétique) réduit aux 3 premiers déciles de population ;
- BRDE/m2 (indicateur Bas Revenus Dépenses Elevées) ;
- Indicateur Froid ressenti réduit aux 3 premiers déciles de population et à trois motifs (voir le graphique 1 pour les motifs).

Le graphique n°1 représente la même chose de façon schématique ; il illustre le recouvrement entre les ménages concernés par les indicateurs TEE réduit aux 3 premiers déciles, BRDE/m² et Froid réduit aux 3 premiers déciles et à 3 motifs. Les populations concernées par le TEE réduit aux 3 premiers déciles (2,7 millions de ménages) et BRDE/m² (3,4 millions) se recouvrent à près de 50 %. Parmi les ménages déclarant avoir froid (1,3 million), seuls 0,39 million de ménages ont également un TEE supérieur à 10 % et 0,52 million sont concernés par le BRDE. Au total, seuls 280 000 ménages sont ciblés simultanément par les 3 indicateurs.

Si l'on additionne les populations en précarité énergétique (liée au logement) suivant les 3 indicateurs TEE réduit aux 3 premiers déciles, BRDE/m² et Froid réduit aux 3 premiers déciles et à 3 motifs (en retranchant les doubles ou triples comptes), on peut obtenir une « enveloppe » des ménages en précarité dans ses différentes formes<sup>1</sup>.

L'ensemble des populations en situation de précarité énergétique dans leur logement serait de l'ordre de 5,1 millions de ménages (et 11,5 millions d'individus), soit environ 20 % de la population totale

<sup>1</sup> Pour être complet, il y aurait lieu d'ajouter également les populations ciblées par l'indicateur BRDE/UC. En fait, l'écart final sera peu différent (de l'ordre de 200 000 ménages). Cela est dû au fait qu'il y a un fort recouvrement avec les populations suivant les indicateurs TEE réduit aux 3 premiers déciles et BRDE/m2

## Évolution des indicateurs dans le temps

Les enquêtes nationales telles que l'ENL n'interviennent que tous les 5 à 6 ans ; cette partie vise à apporter des éléments d'appréciation de l'évolution du phénomène de façon anticipée, avant l'exploitation d'une nouvelle enquête.

### Sensibilité variable des indicateurs au prix de l'énergie

Le tableau n°2 ci-dessous montre l'évolution des populations ciblées en cas d'augmentation de + 10 % du prix de l'énergie. Il s'agit d'une simulation théorique, très simplifiée, qui suppose que les revenus n'évoluent pas, que les prix de toutes les énergies augmentent uniformément de 10 % et que les ménages n'adaptent pas leur mode de consommation à cette augmentation (pas d'élasticité de la demande au prix). Cette simulation permet de tirer des enseignements :

- les cibles des indicateurs TEE sont très sensibles au prix de l'énergie : une augmentation de 10 % du prix entraîne une augmentation des ménages concernés de l'ordre de 15 % à 20 %. Cette forte sensibilité est largement critiquée par J. Hills, au motif qu'un ménage en précarité énergétique est supposé l'être essentiellement pour des raisons structurelles (niveau de revenus et qualité du logement) et non conjoncturelles ;
- les cibles des indicateurs BRDE varient peu suite à une augmentation du prix de l'énergie de 10 % (de l'ordre de 2 % à 3 %). Si le prix augmente, le seuil de dépense en énergie, par m<sup>2</sup> ou par UC, augmente mécaniquement ; aussi le critère de dépense d'énergie n'est pas influencé. En revanche, le critère de revenu net est influencé, puisque l'augmentation de dépense d'énergie vient grever le reste à vivre. L'impact reste toutefois limité car le niveau de revenu seuil (de l'ordre de 7 500 € par UC) est 10 fois supérieur à la facture énergétique par UC (de l'ordre de 700 €).

De la même manière, on peut étudier la sensibilité des indicateurs à une augmentation du revenu. Seuls quelques cas de figures simples ont été analysés pour donner des ordres de grandeur, par exemple :

- dans le cas une augmentation uniforme de 10 % des revenus, la cible de l'indicateur TEE diminue de 16 % et celle de l'indicateur BRDE/m<sup>2</sup> de 3 %. Comme pour les prix de l'énergie, le TEE est plus sensible que le BRDE à une augmentation du revenu ; la différence tient à ce que les seuils sont relatifs pour le BRDE.

### Évolution retrospective des indicateurs sur 1996-2006

Cette analyse rétrospective confirme les conclusions de la partie précédente :

- les indicateurs de type TEE varient sensiblement sur la période, augmentant d'un facteur 2 environ entre 1996 et 2006, tandis que les indicateurs de type Hills (BRDE) sont relativement stables ;
- les variations de TEE sont très liées à celles du prix de l'énergie. Sur la période, la facture d'énergie moyenne des ménages a augmenté d'environ 50 %, alors que l'indice des prix à la consommation n'augmentait que de 15 % et les revenus disponibles des ménages (nets de l'inflation) de 10 % environ. Le taux d'effort énergétique moyen (de tous les ménages) a augmenté sur la période au même rythme que la dépense d'énergie moyenne. Dans le même temps, le nombre de ménages à TEE supérieur à 10 % a augmenté encore plus fortement (+6 points alors que le TEE moyen n'a augmenté que de +2 points) ;

Si l'indicateur BRDE est très stable sur la période, l'écart énergétique, qui mesure la profondeur ou la gravité du phénomène, varie avec le prix de l'énergie et la facture acquittée par les ménages. Il y a complémentarité entre les deux approches : l'indicateur donne le nombre de ménages précaires, relativement stable compte tenu du caractère structurel du phénomène, tandis que l'écart énergétique en mesure la gravité, liée notamment au prix de l'énergie.

### Projection des indicateurs pour 2012

La méthode consiste à appliquer aux données de l'ENL 2006 l'évolution du prix des énergies et des revenus des ménages. Faut de l'information disponible, on applique des taux d'évolution uniformes, à partir de la distribution des salaires et factures de 2006. Au total, les indicateurs projetés en 2012 sont calculés sur la base des données de l'ENL auxquelles est appliquée une augmentation uniforme de +10 % de l'ensemble des dépenses d'énergie des ménages. La principale limite de cette méthode simplifiée est d'appliquer la même augmentation à tous les types d'énergie.

Les indicateurs de taux d'effort, très sensibles au prix de l'énergie, montrent une forte augmentation des ménages ciblés ; plus de 17 % des ménages auraient un TEE supérieur à 10 % (soit 20 % de ménages en plus par rapport à 2006) ; Les indicateurs de type BRDE ne montrent pas d'évolution très sensible, seulement 2 % à 3 % de ménages seraient ciblés en plus, soit 13,3 % pour le BRDE/m<sup>2</sup> et 10,6 % pour le BRDE/UC.

Évidemment, ces résultats doivent être pris avec précaution ; la méthode de projection est très simplifiée ; ils donnent toutefois une idée des ordres de grandeur des évolutions des indicateurs.

**Tableau n°2: Évolution des ménages ciblés par les indicateurs en cas d'augmentation du prix de l'énergie**

Prix énergie	Indicateur	TEE	TEE_3 déciles	BRDE_m2	BRDE_UC
Prix énergie 2006	Nombre de ménages concernés	3 775 731	2 724 293	3 420 294	2 695 314
	Part des ménages concernés	14,4%	10,4%	13,0%	10,3%
Prix énergie 2006 + 10%	Nombre de ménages concernés	4 491 572	3 126 210	3 502 758	2 781 609
	Part des ménages concernés	17,1%	11,9%	13,3%	10,6%
Evolutions	Evolution nb de ménages	19%	15%	2%	3%
	Evolution part des ménages concernés	2,7%	1,5%	0,3%	0,3%

**Tableau n°3 : Évolution des ménages ciblés par les indicateurs de consommation entre 2006 et 2012**

	Indicateur	TEE	TEE_3 déciles	BRDE_m2	BRDE_UC
2006	Nombre de ménages concernés	3 775 731	2 724 293	3 420 294	2 695 314
	Part des ménages concernés	14,4%	10,4%	13,0%	10,3%
	Nombre d'individus par ménage	1,76	1,89	2,38	1,77
2012	Nombre de ménages concernés	4 491 572	3 126 210	3 502 758	2 781 609
	Part des ménages concernés	17,1%	11,9%	13,3%	10,6%
	Nombre d'individus par ménage	1,79	1,95	2,37	1,77
Evolutions	Evolution nb de ménages	19%	15%	2%	3%
	Evolution part des ménages concernés	2,7%	1,5%	0,3%	0,3%

## Prise en compte de la mobilité

La préoccupation pour les phénomènes de précarisation liés au logement et ceux liés à sa localisation amène l'ONPE à travailler à la fois sur :

- Des systèmes d'indicateurs distincts pour le logement et pour le transport, afin de préserver la spécificité des cibles des politiques publiques sectorielles telles que la rénovation des bâtiments ou la desserte des territoires ;
- L'impact des dépenses effectives ou théoriques liées à la mobilité sur la précarité énergétique au travers de ses diverses estimations (TEE des ménages pauvres, BRDE, FROID, etc.), ce qui conduira à des indicateurs de coût résidentiel intégrant le transport et à des systèmes d'indicateurs de vulnérabilité globale transport-logement.

## Nouvelles enquêtes - nouveaux outils

L'étude approfondie des enquêtes à venir (ENL 2013, PHÉBUS) permettra à la fois d'actualiser les résultats du panier d'indicateurs et d'approfondir ces résultats. En particulier, PHÉBUS offrira un cadre adapté pour une analyse plus fine des dépenses d'énergie et de l'impact des caractéristiques du bâtiment. Ces questions sont très importantes pour éclairer les politiques de lutte contre la précarité et sélectionner les cibles à privilégier.

### Enquête Nationale Logement 2013-2014

L'INSEE a engagé la collecte de l'enquête nationale sur le logement en juin 2013. Les premiers résultats sont attendus au dernier trimestre 2014.

### Enquête Phébus

L'enquête Phébus est un dispositif d'information destiné à diagnostiquer à une échelle géographique nationale et par zone climatique les causes de la précarité énergétique. Elle comprend deux volets distincts : un entretien en face à face avec les occupants des logements (5 400 ménages enquêtés) et un diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement (2 400 logements analysés).

Les premiers résultats provisoires ont été diffusés en avril 2014 (répartition des étiquettes DPE du parc de logements), les données appariées avec les revenus fiscaux seront disponibles fin 2014.

### Outil de simulation ONPE

Afin de répondre aux besoins d'évaluation et d'alimentation de la réflexion et pour compléter les travaux de l'ONPE, l'ADEME et le PUCA ont missionné une équipe pluridisciplinaire composée d'ÉNERGIES DEMAIN, du CREDOC et de BATITREND pour le développement d'une base de données associant à chaque ménage français les principales caractéristiques et données reliées à la vulnérabilité énergétique globale. La construction d'une telle base de données conduira à une analyse détaillée des résultats obtenus afin d'apporter un certain nombre d'éléments de réflexion sur :

- la vulnérabilité énergétique globale des ménages (précarité liée au logement et à la mobilité),
- l'estimation de son importance,
- l'analyse de sa répartition géographique et par typologie de ménage et de conditions de logement (statut d'occupation, type de logements (collectif / individuel, parc privé / parc social), ...).

L'outil servira de base à la mise à jour régulière d'une « cartographie » de la vulnérabilité énergétique. Un suivi régulier de l'évolution de ces phénomènes et de l'efficacité des aides proposées aux ménages en difficulté pourra ainsi être entrepris et servir d'appui aux pouvoirs publics et aux collectivités territoriales dans le cadrage de leurs actions.

## Recommandations

Plusieurs missions, audits ou débats<sup>2</sup> ont été conduits en 2013 qui concernent directement ou indirectement les politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique. Les recommandations issues de ces différents travaux sont rappelées dans le premier rapport annuel de l'ONPE.

L'ONPE a également émis des recommandations concernant d'une part les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique fournies dans la note n° 5 de l'ONPE et d'autre part les recommandations listées ci-dessous qui concernent les définitions et les indicateurs.

### Choix d'un panier d'indicateurs

Pour mesurer la précarité énergétique et en l'état actuel de ses travaux, l'ONPE propose de retenir plusieurs indicateurs susceptibles de servir de références à tous les acteurs, compte tenu notamment des limites de chacun d'entre eux et en fonction de différentes finalités poursuivies dans la lutte contre la précarité énergétique.

<sup>2</sup> Rapport d'audit sur les tarifs sociaux de l'énergie, Rapport de la Cour des comptes sur les certificats d'économies d'énergie, Débat national sur la transition énergétique

Ainsi, trois indicateurs ont été retenus :

- Le Taux d'Effort Énergétique (TEE) réduit aux trois premiers déciles ;
- Un nouvel indicateur BRDE (Bas Revenus Dépenses Élevées) dérivé de travaux anglais ;
- Un indicateur FROID réduit aux trois premiers déciles et à trois motifs.

L'indicateur BRDE est un nouvel indicateur qui prend mieux en compte les aspects structurels de la précarité énergétique mais qui prend moins en compte l'évolution croissante du coût des énergies.

Dans l'hypothèse où ce panier d'indicateurs serait retenu, il conviendra de réfléchir aux conditions de mise en œuvre pour le rendre opérationnel afin que les personnes identifiées grâce à cette méthode soient effectivement éligibles au chèque énergie inscrit dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

### Prise en compte des consommations d'énergie théorique

L'ONPE souligne l'importance de se référer à des mesures théoriques de consommation d'énergie, en fonction des normes d'usage et de confort adoptées par les réglementations thermiques françaises, et pas seulement sur les données constatées de consommation (consommations dites réelles).

Une distinction doit être faite entre chauffage individuel et collectif pour le calcul de ces consommations.

Il souligne l'intérêt de l'enquête Phébus dont les premiers résultats seront disponibles fin 2014 qui associe une analyse socio-économique et une analyse en termes de performance énergétique théorique.

Il souligne l'intérêt de poursuivre des travaux de recherche pour mieux mesurer le phénomène d'auto-restrictions par les ménages.

### Développement d'un outil de simulation au service de l'observation territoriale

Afin d'une part de modéliser les différents paramètres (notamment les consommations théoriques) et permettre des recherches sur les différents indicateurs et d'autre part d'être en mesure de quantifier la précarité énergétique en

fonction de la répartition géographique, une base de données est en cours de développement pour le compte de l'ONPE.

L'ONPE souligne aussi l'importance de créer des observatoires régionaux ou locaux permettant une analyse territoriale de la précarité énergétique et la mise en œuvre d'actions spécifiques à chaque territoire.

### Des approches distinctes pour le logement et la mobilité

L'ONPE privilégie deux approches distinctes pour mesurer respectivement la « PE logement » et la « PE mobilité », permettant une complémentarité des deux dimensions plutôt que leur fusion dans un indicateur global. Cette distinction permet par ailleurs de préserver la spécificité des cibles des politiques publiques sectorielles telles que la rénovation des bâtiments ou la desserte des territoires.

Les limites méthodologiques à l'évaluation de la vulnérabilité liée à la mobilité conduisent l'ONPE à privilégier également une boîte à outils d'indicateurs et de méthodes d'observation, mise au service des acteurs locaux et nourrie tant par les analyses nationales que par les démarches locales. Afin d'éclairer les multiples dimensions de la vulnérabilité liée à la mobilité tant pour l'action locale que pour la prospective, l'ONPE réfléchit à faire évoluer le seul indicateur d'effort vers un système d'indicateurs :

- Un taux d'effort transport qui reprend les méthodes mises en œuvre par l'ONPE pour la précarité énergétique dans le logement ; il permet des analyses intégrant logement et transport ;
- Un reste-à-vivre intégrant le coût résidentiel logement+transport qui se rapproche de l'expérience des ménages en termes de marge de manœuvre budgétaire ; il complète l'approche par effort budgétaire, qui a l'avantage d'être simple ;
- Une typologie des ménages en fonction de leurs besoins de mobilité et de leur capacité à adapter leurs déplacements ou leurs activités ; elle permet de décliner les indicateurs par type de ménages et de compléter la dépendance au carburant par une dépendance automobile plus générique.

## Les membres de l'Observatoire national de la précarité énergétique

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)  
Agence nationale de l'habitat (Anah)  
Association des Régions de France (ARF)  
Croix-Rouge française  
Électricité de France (EDF)  
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)  
Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (FAP)  
GDF SUEZ

Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD)  
Médiateur national de l'énergie (MNE)  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) : DGALN, DGEC et CGDD (SOeS et SEEIDD)  
Ministère du Logement, de l'Égalité des

territoires et de la Ruralité : DHUP  
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes : DGCS  
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)  
Plan bâtiment durable  
Pôle national de lutte contre l'habitat indigne (PNLHI)  
Secours catholique  
Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS)  
Union sociale pour l'habitat (USH)

